



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Convoqué le 11 septembre 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 17 septembre 2026 à 18h, dans la salle des fêtes de St Benoit de Carmaux, sous la Présidence de Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (jusqu'au point 5.4) et 47 (à partir du point 6.1)

ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BESOMBES Julien, BONFANTI Djamila, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François (pouvoir de RATABOUL Gisèle à partir du point 6.1), BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis (pouvoir de CALVIGNAC Lionel), CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, FOULCHE Thierry, GALAN Elisabeth (pouvoir de RUIZ Laurent), GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BORIES Anne-Marie), LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle (jusqu'au point 5.4), RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), ROUTHE Jean-Paul, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie (ne prend pas part au vote du point 7 – intéressée par l'affaire), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 11 (jusqu'au point 5.4) et 12 (à partir du point 6.1)

ANDRIEU Gwenaël, BORIES Anne-Marie (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), CALVIGNAC Lionel (pouvoir à CAUSSANEL Francis), ESCOUTES Jean-Marc, GRANIER Marie, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), RATABOUL Gisèle (à partir du point 6.1, pouvoir à BOUYSSIE François), RUIZ Laurent (pouvoir à GALAN Elisabeth), SENGES Jean-Marc (représenté), SIBRA Jean-Michel (pouvoir à REDO Aline), VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

COURVEILLE Martine

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	48	Voix délibératives	54
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	49

**DELIBERATION N° 2026/09/17-3.4 :
 DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative pour augmenter les crédits, insuffisamment pourvus lors du vote du budget sur les chapitres 65 et 67 sur le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés :

- D'une part, il convient d'annuler des titres émis sur exercices antérieurs concernant la redevance spéciale à hauteur de + 1500 € à imputer au chapitre 67 c/673 « annulation de titres sur exercice antérieur ».
- D'autre part, le Comptable public a dressé une liste de créances éteintes qui s'impose à la collectivité à hauteur de 3156 € à imputer au chapitre 65 c/6542 « créances éteintes ».

L'équilibre de la présente Décision modificative est atteint avec une réduction du compte de dépenses « Etudes et Recherches » c/617 pour un montant total de - 4656 €.

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante :

Synthèse :

<u>Section de fonctionnement</u>		
Dépense :		Recette
c/6542		
Créances éteintes	+3 156,00 €	
c/673		
Titres annulés sur exercice antérieur	+1 500,00 €	
c/617		
Etudes et recherches	-4 656,00 €	
total	+0,00 €	+0,00 €

Vue d'ensemble budgétaire :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617-7212 : Etudes et recherches	4 656.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 656.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6542-7212 : Créances éteintes	0.00 €	3 156.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 156.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-7212 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 656.00 €	4 656.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la décision budgétaire modificative N°1 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés telle que présentée ci-dessus.

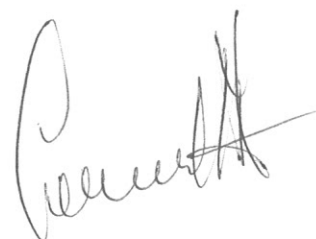
Fait et délibéré le 17 septembre 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**



Communité de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Martine COURVEILLE**



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 081-200040905-20260917-170926_3_4-DE

